

Rapport d'activité de la FSR pour l'année 2007

1. Considérations générales

Sur le plan politique, l'année 2007 a été marquée par les élections fédérales du mois d'octobre et celles du Conseil fédéral le 12 décembre dernier. Ces deux élections n'ont pas fini d'alimenter les commentaires dans les médias et les discussions dans la population. Toujours est-il que notre pays devra s'accommoder pour la législature en cours des représentants qu'il a librement choisis. Pour certains dossiers brûlants, ce ne sera pas chose facile. Il faudra unir toutes nos forces pour parvenir à maintenir les acquis et à sauvegarder nos assurances sociales. Dans les moments cruciaux, nous aurons besoin de renforcer notre solidarité et, au besoin, de marquer clairement notre désapprobation, car ne l'oublions pas, les retraités de ce pays représentent une force politique et économique indiscutable. Un cinquième de la population ne peut être considéré comme une quantité négligeable. Prenons-en conscience et tous ensemble nous serons forts et mieux considérés.

Nous en aurons besoin de cette solidarité pour contrer les conclusions politiques de l'étude du professeur Wanner de l'Université de Genève, commandée par l'OFAS et publiée le 11 avril 2008. Cette étude compare la situation économique des actifs et des retraités. Elle conclut que la grande majorité des retraités sont vraiment dans une situation privilégiée, surtout par rapport aux jeunes familles avec enfants. Il reste cependant une poche de pauvreté de 6% des aînés qui n'ont que l'AVS pour survivre. En valeur médiane, la fortune brute des aînés se situe à 295'000 francs. Quant à la fortune nette médiane, elle atteint 232'000 francs. Le simple énoncé de ces chiffres nous fait bondir, mais il y a pire. En effet, le directeur de l'OFAS, M. Yves Rossier, s'est empressé de tirer des conclusions politiques de cette étude. « Il faudra, selon lui, dans la prochaine révision de l'AVS, tenir compte non seulement de l'évolution démographique, mais aussi celle de la répartition des ressources entre les générations. La vieillesse n'est plus synonyme de pauvreté ». Pour tenir compte de cette évolution, le directeur de l'OFAS préconise une contribution de solidarité à la charge des retraités.

Cette réaction a fait bondir le CSA qui rappelle à M. Rossier de garder la mesure et de laisser aux politiques le soin de tirer les enseignements de cette étude. Il y a au moins vingt ans qu'on sait que les jeunes familles avec enfants sont en passe de tomber dans l'indigence, tellement elles ne sont pas soutenues. Il en va de même pour les mères élevant seules leurs enfants. Rien ou presque n'a été fait jusqu'ici pour les aider. Les allocations pour enfants sont une aumône au vu des coûts engendrés par l'éducation des enfants, les crèches sont presque inexistantes et le soutien aux familles dans la fiscalité en est à son balbutiement. Ce n'est pas en élevant des catégories de personnes contre les autres que l'on créera l'harmonie intergénérationnelle et une société plus solidaire. Le CSA dénonce l'attitude de M. Rossier qui n'a même pas jugé bon de s'entretenir avec les organisations de retraités avant de publier cette étude. C'est pourtant là son rôle et non celui de mettre au ban de la société, cette catégorie des retraités qui enfin, pourrait-on dire, arrive à nouer les deux bouts et à disposer d'un revenu décent.

2. Bureau du comité central

Au cours de l'année sous revue, le bureau du comité central a siégé à deux reprises, une fois, le 6 septembre 2007 et l'autre, le 13 mars 2008. Les tâches incombant au bureau sont principalement d'ordre interne. Il veille à la bonne marche de la fédération, prépare les séances du comité central et rédige les propositions à lui soumettre. Depuis la dernière assemblée des délégués, il siège dans la composition suivante : Votre serviteur à la présidence, Franco Sartori et Christiane Layaz à la vice-présidence, Max Graf en qualité de secrétaire, Marcel Chevalley comme caissier, Louise Strebler et Nathalie Seydoux en qualité de membres.

3. Comité central

Le comité central a tenu trois assemblées, les 6 septembre et 13 décembre 2007, ainsi que le 18 mars 2008. Lors de chaque séance, il a été informé de l'évolution des affaires en cours sur le plan du CSA et de la FARES. Il s'est penché sur les affaires financières de la fédération et a préparé la proposition qui vous est soumise aujourd'hui concernant la révision des statuts. Les thèmes du Bulletin et de la propagande ont aussi été au centre de ses préoccupations.

Au chapitre des mutations, le comité central a dû prendre en compte la démission de M. Vital Darbellay, tant en sa qualité de président de la commission de sécurité sociale que de membre proprement dit du comité central. J'adresse mes plus chaleureux remerciements à Vital pour son engagement sans faille au service de la fédération. Le poste de président de la commission n'a toujours pas été repourvu définitivement. Ce poste est encore assuré ad intérim par le collègue Casimir Noël que je remercie sincèrement. La recherche d'un président pour cette commission va cependant bon train. M. Maurice Progin, ici présent, qui a œuvré pendant 38 ans à la CNA, est un candidat potentiel. Il se déterminera d'ici la fin de cette année et entre-temps participera aux séances pour se familiariser avec les problèmes qui y sont traités. Casimir est d'accord d'assurer l'intérim jusqu'à la fin 2008 au plus tard. Quant à sa composition, cette commission mériterait d'être étoffée. Pour ce faire, j'ai demandé aux fédérations cantonales de désigner deux représentants et aux organisations collectives, un représentant, si elles le souhaitent. Cette commission est en effet beaucoup trop importante pour ne refléter l'avis que d'une minorité.

4. Assemblée des délégués

A l'occasion de l'assemblée des délégués 2007, nous avons eu le plaisir d'entendre un orateur de choix, Christian Levrat, conseiller national et président du syndicat de la Communication. Dans un vaste tour d'horizon, il a parlé de la révision de l'AVS, de la LPP et des questions brûlantes concernant les assurances sociales débattues au Parlement.

5. Stratégie du Conseil fédéral pour une politique suisse de la vieillesse

Ce rapport, publié le 27 août 2007, constitue un document de référence pour l'avenir. Il fait l'objet du billet du président dans le bulletin que vous recevrez la semaine prochaine et j'en rappelle ici les grandes lignes:

Les organisations de seniors apprécient les efforts du Conseil fédéral de présenter les questions les plus diverses de l'intégration des seniors dans l'environnement social.

L'assertion, selon laquelle les personnes âgées bénéficient d'un traitement de faveur et ne sont nullement discriminées, est sans fondement.

Preuve en est, les nombreux thèmes de la politique de la vieillesse qui restent problématiques:

- > L'imposition fiscale différente des couples de rentiers et des couples actifs est discriminatoire. Nous exigeons les mêmes déductions pour les couples à deux salaires et les couples qui ont deux rentes.

- > Une grande partie de la fortune des institutions de prévoyance professionnelle appartient aux rentiers. Il est de ce fait choquant que les rentiers ne soient pratiquement pas consultés dans les décisions d'utilisation de cette fortune.

- > Plusieurs cantons et communes continuent d'appliquer des limites d'âge dans les mandats politiques. C'est contraire à la constitution fédérale.

Le dernier exemple nous est donné par le canton de Lucerne, qui avait mis une restriction pour être élu dans ses conseils communaux à 65 ans. Le CSA a prévu le dépôt d'une plainte au Tribunal administratif et, s'il le faut, il ira jusqu'au Tribunal fédéral.

- > Vu les efforts entrepris pour abaisser l'âge du droit de vote à 16 ans, ces limites d'âge sont l'expression d'une politique contradictoire.

- > L'évolution actuelle de la société informatisée procure de grands soucis au CSA. Les personnes âgées sont de plus en plus mises de côté. Le "fossé digital" touche 63 % des plus de 50 ans. Leur participation et leur collaboration dans la société sont sérieusement mises en danger. Une stratégie fédérale pour supprimer cet état de fait n'est pas encore reconnaissable.

Les organisations de seniors demandent une participation effective dans la solution de ces problèmes. Les personnes âgées - qui représentent 1/5 de la population - tiennent à y être associées. Le CSA, qui représente plus de 220'000 membres, doit être un interlocuteur incontournable.

6. 11^e révision de l'AVS

Lors de la 10^e révision de l'AVS, tous les milieux politiques ou presque avaient promis de traiter la flexibilité de l'âge de l'AVS en même temps que l'augmentation de l'âge limite de la retraite pour les femmes. Cette intention devait être réalisée dans la 11^e révision de l'AVS pour garantir une assurance vieillesse moderne, qui octroie toujours de bonnes prestations et qui satisfasse au principe de l'égalité. Elle devait inclure la possibilité d'une retraite avant 65 ans, accessible aussi pour les travailleuses et travailleurs qui ont un travail pénible et des revenus modestes. Pour cela, la flexibilité de l'âge de la retraite devait être combinée avec une compensation sociale de 400 millions de francs puisée dans les économies réalisées avec l'augmentation de l'âge limite pour les femmes. Rappelons-le, ces économies se monteront à 800 millions de francs.

Le Conseil national a traité ce sujet lors de sa session du mois de mars. Il est ressorti des débats un véritable gâchis. En refusant une compensation sociale, le Conseil national cimente la retraite flexible comme privilège des personnes qui gagnent bien leur vie et profitent d'un bon 2^e pilier. De plus, la 11^e révision de l'AVS devient un projet de pur démantèlement qui se fait surtout sur le dos des femmes. Sans corrections substantielles de la part du Conseil des Etats, il est quasiment certain

que nous serons appelés à soutenir le référendum qui ne manquera pas d'être lancé. Il y aura lieu aussi de se prononcer sur l'initiative de l'USS concernant la flexibilité de l'âge de la retraite. Pour le reste, l'indexation mixte basée sur le renchérissement du coût de la vie et sur l'augmentation réelle des salaires devrait être maintenue. Le conseiller fédéral Couchepin, avec lequel nous avons mené des pourparlers le 29 février 2008, s'est engagé devant le CSA à défendre ce principe.

7. Moyens auxiliaires pour rentiers AVS – fauteuils roulants

Selon les lois en vigueur, le soutien de l'AI pour les moyens auxiliaires n'est pas le même selon que vous êtes entrés dans l'assurance invalidité en étant actifs ou que vous êtes bénéficiaires de l'AI après l'âge de 65 ans. Le rapport préparé par le groupe de travail sécurité sociale du CSA a été approuvé par le comité du 11 janvier 2008. Ce rapport tente de trouver une nouvelle voie pour améliorer la situation des rentiers AVS n'ayant pas été bénéficiaires de l'AI avant leur retraite AVS. Il sera transmis à l'Autorité fédérale et figure sur le site Internet du CSA www.seniorenrat.ch.

8. Pilier 3c

Une motion doublée d'un souhait du conseiller fédéral Couchepin réclamant la création d'une épargne personnelle pour les frais de soins de longue durée est à l'étude auprès de l'OFAS. Le CSA a demandé d'être associé à l'élaboration de ce projet dès le début des travaux. Cette revendication a été une nouvelle fois déposée lors de la rencontre avec le conseiller fédéral Couchepin. Affaire à suivre !

9. Situation financière de l'AI toujours préoccupante

L'AI a accordé 18'800 nouvelles rentes en 2007. Un chiffre en diminution pour la quatrième année consécutive : il était de 28'800 en 2003. Cette baisse des nouvelles rentes entraîne même un recul du nombre total des rentes en cours, de 257'300 fin 2005 à 252'800 aujourd'hui. Les entrées dans l'AI sont donc plus faibles que les sorties. C'est l'OFAS qui a communiqué ces chiffres le 13 mars dernier. Pourtant côté financier, la situation ne s'améliore pas pour autant. Le déficit pour 2007 est un peu moins élevé que l'année précédente, mais il se monte tout de même à 1,28 milliard de francs, compte tenu de l'indexation de 2,8% intervenue au début 2007. La dette cumulée de l'AI s'élève ainsi à 11,4 milliards de francs.

10. Financement additionnel de l'AI

Les propositions suivantes de la CSSS (Commission Sécurité Sociale et Santé) sont actuellement traitées par le plénum du Conseil des Etats:

- > Créer 2 fonds de financement, l'un pour l'AVS et l'autre pour l'AI,
- > augmenter le taux de TVA de 0,5 %, resp. 0,3 % pour contenir le déficit annuel de l'AI d'env. 1,2 mia.
- > pourvoir le fonds de l'AI d'un capital constitutif de 5 mia provenant de l'AVS,
- > inscrire la dette de l'AI d'env. 15 mia au passif du fonds AVS (mesure purement comptable).

5 + 15 = 20 mia signifieraient un affaiblissement massif de l'AVS, dont le capital se monte actuellement à env. 30 mia.

La FARES propose le financement additionnel suivant:

- > augmentation des cotisations salariales de 0,1 % pour les employés et de 0,8 % pour les employeurs,
- > pour le capital constitutif: utiliser 5 mia d'une nouvelle vente d'or par la Banque Nationale: 400 tonnes qui rapporteront env. 10 mia, l'autre moitié étant attribuée à la formation des jeunes,
- > ce serait à la Confédération de mettre en place un plan d'amortissement du découvert d'env. 15 mia.

Après toutes ces propositions, voici ce qui va probablement se passer:

- > Le fonds AI va être créé,
- > le taux de TVA sera augmenté jusqu'en 2016,
- > les 5 mia pour le capital constitutif seront pris dans le fonds AVS,
- > la dette d'env. 15 mia sera inscrite au passif du fonds AVS, les intérêts d'env. 300 mio par an étant payés par la Confédération et les cantons.

Mais rien n'est définitif. Remarque: tout changement de TVA doit être approuvé par le peuple.

11. Loi sur la Prévoyance professionnelle (LPP)

Le taux de conversion, qui sert à déterminer les rentes, sera abaissé progressivement de 7,2 % à 6,8 % d'ici 2014.

Récemment, la commission du Conseil national a accepté à une faible majorité d'abaisser ce taux une nouvelle fois, de 6,8 à 6,4 %. Cette proposition sera traitée au plénum durant la session d'été. Restons attentifs!

12. Alignement des institutions de prévoyance de droit public sur celles de droit privé

- > Le groupe de travail "Sécurité sociale et santé" a préparé la réponse du CSA à la consultation du DFI (Département fédéral de l'intérieur) sur ledit alignement. Il s'y oppose, car une caisse de droit public n'a pas les mêmes risques qu'une caisse de droit privé. La garantie de l'état n'est pas à comparer avec celle que peut donner une entreprise ou un collectif d'entreprises.
- > Le CSA accepte par contre une amélioration des conditions-cadre à imposer aux caisses de pensions publiques.
- > Selon le CSA, les caisses de droit public ne doivent pas être capitalisées à 100 %.
- > Le CSA a également pris position sur la consultation du DFI concernant la surveillance des institutions de prévoyance et les mesures pour les travailleurs âgés.

Il est l'une des 5 organisations à avoir répondu sur les 19 consultées.

13. Droit de participation des retraités dans les Conseils de fondation des caisses de pensions

Le CSA s'est beaucoup investi pour une représentation des retraités dans les caisses de pensions. Malheureusement, le Parlement a refusé de justesse ce droit d'intervention. Pourtant, le CSA, ne baisse pas la tête. Il est revenu à la charge dans

un entretien avec le conseiller fédéral Couchepin. Ce dernier partage nos préoccupations et il est prêt à soutenir une révision de l'ordonnance de la LPP pour y inclure au moins un droit aux retraités d'être entendus par les Conseils de fondation. C'est un premier pas qu'il faudra encore traduire dans les faits.

14. Financement des soins de longue durée

Après 10 ans de tergiversations, la CSSS du Conseil national élabore un projet prometteur, selon lequel

- > personne ne doit être obligé de recourir à l'aide sociale à cause des soins longue durée,
- > les patients ne doivent pas payer plus de 20 % des frais (max. fr. 7'100.- par an),
- > les soins de transition (p. ex. les structures ambulatoires de jour ou de nuit) doivent également être pris en charge par les caisses,
- > le montant max. à la charge des caisses est fixé à 55 % du total des coûts; le reste étant pris en charge par la Confédération et les cantons,
- > la limite d'exonération pour l'obtention de prestations complémentaires est sensiblement augmentée. Ainsi, le seuil de la fortune nette est fixé à fr. 37'500.-- pour les personnes seules (Fr. 25'000.-- actuellement) et à fr. 60'000.-- pour les couples (Fr. 40'000.-- actuellement),
- > pour les couples propriétaires d'un immeuble servant d'habitation à l'un des conjoints, alors que l'autre vit dans un home ou dans un hôpital, seule la valeur de l'immeuble supérieure à fr. 300'000.-- entre en considération au titre de la fortune.

Le Conseil national a approuvé ces mesures. Il reste à convaincre le Conseil des Etats. La seule divergence qui subsiste concerne les soins aigus et elle devrait être liquidée au mois de juin. Le CSA a rappelé aux députés que l'acceptation de ces mesures est la seule condition pour éviter un référendum. Restons vigilants!

15. Permis de conduire

La demande réitérée d'un nouveau permis de conduire à partir de 70 ans, souhaitée en 2005 par la Conférence des directeurs cantonaux de Justice et Police a été taxée de chicane par les organisations de seniors. Celles-ci se sont clairement prononcées en faveur de la solution préconisée par l'ASTRA visant à contrôler l'état de santé des conducteurs tous les dix ans et d'exiger en plus une formation d'un jour au même rythme pour rafraîchir les connaissances de chaque conducteur. Cette solution de compromis n'a pourtant pas trouvé grâce devant l'Office fédéral des routes (OFROU). Ce dernier a soumis récemment au Conseil fédéral une proposition visant à reprendre, dans les grandes lignes, les conclusions du projet de 2005. La proposition préconise le renouvellement du permis de conduire tous les dix ans jusqu'à 60 ans. Il faudra passer un test de la vue, signer une déclaration attestant son état de santé et suivre un cours de formation d'un jour. Même chose à partir de 60 ans, mais tous les cinq ans. Le rythme passerait à deux ans à partir de 70 ans et deviendrait annuel à partir de 80 ans. Une telle proposition est inacceptable pour les seniors qui seraient ainsi clairement discriminés. Elle n'est pas non plus justifiée statistiquement. En effet, les seniors sont responsables dans 55% des collisions dans lesquelles ils sont blessés tandis que les 18-24 ans sont fautifs à 63%. En outre, près de 350'000 seniors de plus de 70 ans n'ont jamais eu d'accident.

16. Fiscalité

Dans l'imposition fiscale des couples mariés, le CSA estime que la nouvelle réglementation doit prévoir une déduction pour un couple marié à deux retraites identique à celle prévue pour un couple marié à deux salaires.

17. Conclusion

Comme vous le voyez, aucun de ces grands projets n'est encore sous toit. C'est dire combien notre engagement est encore nécessaire. Je vous engage à soutenir nos actions et à rester actifs et combatifs. Nous avons besoin de toutes les bonnes volontés pour venir à bout des grands défis qui nous attendent. Ce n'est pas le moment de baisser la tête, notre génération et celles qui nous suivront comptent sur nous.

Lully, le 16 avril 2008

Michel Pillonel
Président